

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2025 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n°1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, Annick Bernier, conseillère, siège n° 4, Sébastien Blais, conseiller siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Citoyen : 5

Formant quorum sous la présidence de M. François Bilodeau, maire, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Aucun tirage en novembre et en décembre 2025

4. Adoption de l'ordre du jour

244.11.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
10 novembre 2025

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église (RETIRÉ)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025
6. Demande
 - a) Projet du gouvernement fédéral: examen du mandat de la Société canadienne des postes

7. Comptabilité
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
8. Dossiers municipaux
 - a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - b) Fédération québécoise des Municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2026
 - c) MAMH: proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2026
 - d) Souper des fêtes 2025 (REPORTÉ)
 - e) Atelier du budget 2026
 - f) Installation de luminaires de rues par Hydro-Québec (REPORTÉ)
 - g) Mandat d'enlèvement de nuisances et véhicules : lot 4 632 888
 - h) Adoption finale : règlement numéro 491/2025 amendement au règlement de zonage numéro 453/2021
 - i) Téléphone cellulaire de fonction : mairie
 - j) Formation code d'éthique et déontologie et rôles et responsabilités des élus
 - k) AGA fondation du Cégep de Drummondville (RETIRÉ)
 - l) Changement de signataire pour tout ce qui requiert la signature du Maire
 - m) Emploi d'été Canada
 - n) Avis de motion : règlement numéro 492/2025, amendement au règlement numéro 429/2018 sur le traitement des élus
 - o) Désignation d'un maire suppléant pour 2026
 - p) Renouvellement au portail Rezilio Manager
 - q) Mise à jour du site Internet (REPORTÉ)
 - r) 5 à 7 de la Caisse Desjardins pour les organismes du milieu
9. Voirie
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Achat de lames à neige pour l'Inter 2020, d'une gratte pour la pépine et d'un bras pousoir pour le Mack 2010
 - c) Achat de portes en acier pour le garage municipal
 - d) Balises pour les garde-fous
10. Hygiène du milieu
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Bac bleu supplémentaire : demande à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR) (RETIRÉ)
 - c) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier de collectes 2026
11. Loisirs et culture
 - a) Achat d'étagères et affichettes en bois pour la bibliothèque
 - b) Commandite : fête de la fin d'année 2025
 - c) Fleurons du Québec : adhésion 2026-2028
 - d) Tapis au centre communautaire
 - e) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : fête de la fin d'année 2025
 - f) Installation d'ouvre-portes automatiques et de boutons-poussoirs aux portes d'entrées de certains bâtiments municipaux
 - g) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : autorisation de dépenses pour la fête du printemps 2026
 - h) Demande au Programme *Ici, on bouge!* de Loisir Sport Centre-du-Québec
 - i) Bibliothèque : nomination représentants officiels 2026
12. MRC
 - a) Compte-rendu MRC
13. Questions diverses
 - a) Stratégie municipale d'économie d'eau potable
 - b) Adjudication : pavage rang Saint-Joseph et 7^e rang
14. Correspondance
15. Période de questions
16. Levée de la réunion

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 ;

245.11.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

a) Projet du gouvernement fédéral : examen du mandat de la Société canadienne des postes

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026 comme suit ;

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés ;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur ;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles

aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada.

246.11.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'écrire au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités ;
- que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régies du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **Comptabilité**

a) **Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

247.11.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'octobre 2025, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	18 110,58 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	52 927,73 \$
Total déboursés directs	71 038,31 \$
Factures d'achats (chèques) :	3 273,66 \$
Factures d'achats (déboursés directs) :	101 845,77 \$
Total factures d'achats	105 119,43 \$
Rémunération nette :	28 385,72 \$
	Total :
	204 543,46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **Dossiers municipaux**

a) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

En vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent déposer, dans les 60 jours d'anniversaire de leur proclamation de leur élection, une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.

En séance tenante, ceux-ci déposent leurs déclarations :

- ✓ Monsieur François Bilodeau, maire ;
- ✓ Monsieur Alain Conraud, conseiller, siège no 1 ;
- ✓ Monsieur Christian Jutras, conseiller, siège no 2 ;
- ✓ Madame Sarah Raymond, conseillère, siège no 3 ;
- ✓ Madame Nancy Fontaine, conseillère, siège no 6.

b) Fédération québécoise des Municipalités (FQM) : renouvellement adhésion 2026

248.11.2025 Sur proposition de Sébastien Blais
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler l'adhésion de la FQM pour l'année 2026 au montant de 1 294,56 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) MAMH: proportion médiane et facteur comparatif pour l'exercice financier 2026

La Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la municipalité que la proportion médiane est de 85 % et le facteur comparatif est de 1,18 pour l'exercice foncier 2026.

d) Souper des fêtes 2025

REPORTÉ

e) Atelier du budget 2026

ATTENDU QUE les élus doivent se réunir en fin d'année pour les prévisions budgétaires 2026 ;

249.11.2025 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le 12 décembre 2025 de 8 h 30 à 16 h à la salle du conseil municipal se déroulera l'atelier budgétaire pour l'année 2026 ;
- de fournir la collation, le café et le dîner à tous les membres présents lors de l'atelier budgétaire 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Installation de luminaires de rues pour Hydro-Québec

REPORTÉ

g) Mandat d'enlèvement des nuisances et véhicules : lot 4 632 888

ATTENDU QUE les constats d'infraction CAE240940, CAE240951, CAE240973, CAE240984 et CAE241006 signifiés au propriétaire (le « Défendeur ») des lots 4 632 539 et 4 632 888 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE l'enregistrement par le Défendeur de plaidoyers de culpabilité pour les cinq (5) constats d'infraction ;

ATTENDU QUE les ordonnances rendues par l'Honorable Sylvain Beauregard, j. m. q., datées du 18 juin 2025, enjoignant au Défendeur de procéder à certains travaux sur l'Immeuble afin de se conformer à la réglementation applicable, et ce, au plus tard le 19 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE les ordonnances ont été signifiées au Défendeur en mains propres lors de l'audience du 18 juin 2025 ;

ATTENDU QUE la dernière inspection de l'Immeuble effectuée le 2 octobre 2025 démontre que le Défendeur ne s'est pas entièrement conformé aux ordonnances rendues le 18 juin 2025 ;

ATTENDU QUE les ordonnances autorisent la Municipalité, à défaut par le Défendeur de respecter intégralement les ordonnances dans le délai imparti, à procéder aux travaux visés par les ordonnances, et ce, aux frais du Défendeur ;

ATTENDU QUE ces frais sont assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon ;

ATTENDU QUE les ordonnances octroient à la Municipalité un délai de 12 mois débutant le 19 septembre 2025 pour les exécuter ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter, ou faire exécuter, les ordonnances au plus tard le 19 septembre 2026 ;

250.11.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que l'inspecteur municipal à entreprendre les démarches requises pour faire exécuter les ordonnances rendues le 18 juin 2025 ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que l'inspecteur municipal à requérir des prix auprès d'au moins deux entrepreneurs pour effectuer les travaux ;
- d'accorder au plus bas soumissionnaire le contrat pour l'exécution des ordonnances, le cas échéant ;
- d'aviser le Défendeur minimalement 48 heures avant l'exécution des travaux ;
- d'autoriser le recours à tout huissier de justice pour procéder à l'exécution des ordonnances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Adoption finale - règlement numéro 491-2025; amendement au règlement de zonage numéro 453-2021

ATTENDU l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 453-2021;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 453-2021 nécessitait des modifications afin d'en améliorer l'application ;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier ses normes pour le développement résidentiel en zone C4 ;

ATTENDU QUE le Conseil désire effectuer des modifications afin d'améliorer la gestion de son territoire en tenant compte des paramètres de la Loi ;

25.11.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le règlement n°491-2025 modifiant le règlement de zonage n°453-2021 et qu'il y soit statué et décreté ce qui suit :

Article 1: L'article 5.4.5 intitulé *PISCINE* est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique sur le territoire municipal en plus des normes présentes aux articles subséquents.

En cas d'incompatibilité entre deux dispositions de ce règlement et du règlement provincial, la norme la plus sévère s'applique.

Article 2: La Grille des usages et normes faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 453-2021 est modifiée par l'ajout de l'usage Habitation Bifamiliale et ses normes inhérentes à la colonne 5 de la grille C4 dont le contenu apparaît en annexe du présent règlement d'amendement ;

Article 3 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 10 novembre 2025

M. François Bilodeau
Maire

Mme Mathilde Potvin
Directrice générale et greffière-trésorière

Projet de règlement adopté le : 11 août 2025

Transmission à la MRC le : 13 août 2025

Avis de motion donné le : 2 septembre 2025

Avis de l'assemblée publique donné le : 4 septembre 2025

Assemblée publique tenue le : 1^{er} octobre 2025

Second projet adopté le : 1^{er} octobre 2025

Avis annonçant la possibilité de participer à un référendum donné le : 8 octobre 2025

Règlement adopté le : 10 novembre 2025

Transmis à la MRC : _____

Certificat délivré par la MRC le : _____

Avis public d'entrée en vigueur donné le : _____

Entrée en vigueur le : _____

i) Téléphone cellulaire de fonction : mairie

ATTENDU QUE Monsieur François Bilodeau occupe la fonction de maire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults depuis le 20 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE le maire doit pouvoir être joint rapidement en tout temps en cas de mesures d'urgence ou autres demandes de la part de la directrice générale ;

252.11.2025 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter de faire l'achat d'un téléphone cellulaire incluant un forfait mensuel adapté aux besoins professionnels du maire ;
- que Madame Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de l'appareil et la mise en service du forfait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Formation code d'éthique et déontologie et rôles et responsabilités des élus

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) accompagne les élus avec des formations sur mesure conçues pour répondre aux exigences de la Commission municipale du Québec (CMQ) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU QUE les formations *Éthique et déontologie en matière municipale* et *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu* sont obligatoires pour tous les élus ;

253.11.2025 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'inscrire tous les élus municipaux à suivre la formation *Éthique et déontologie en matière municipale* en mode virtuel à la Fédération Québécoise des municipalités aux coûts de 199 \$ plus les taxes applicables par participants ;
- d'inscrire tous les élus municipaux à suivre la formation *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu* en mode virtuel à la Fédération Québécoise des municipalités aux coûts de 124 \$ plus les taxes applicables par participants ;
- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à faire les inscriptions des participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) AGA Fondation du Cégep de Drummondville

CE POINT EST RETIRÉ

l) Changement de signataire pour tout ce qui requiert la signature du Maire

ATTENDU les élections municipales du 2 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE Monsieur François Bilodeau a été élu par acclamation le 3 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE Monsieur François Bilodeau occupe la fonction de Maire depuis le 20 octobre 2025 pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

254.11.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater Monsieur François Bilodeau comme signataire au compte bancaire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- de retirer Monsieur Jean-Guy Hébert comme signataire au compte bancaire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

m) Emploi d'été Canada

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public, ainsi qu'à de petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans ;

ATTENDU QUE la présentation de demandes annuelles pour Emplois d'été Canada (EÉC) est du 4 novembre au 11 décembre 2025 ;

255.11.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater la directrice générale à soumettre une (1) demande au programme Emplois d'été Canada (EÉC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

n) Avis de motion : règlement numéro 429-2025, amendement au règlement numéro 492-2018 sur le traitement des élus municipaux

256.11.2025 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Christian Jutras, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera présenté pour adoption du règlement ayant pour objet d'amendement au règlement numéro 492-2018.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement est présenté et une copie est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouverture.

o) Désignation d'un maire suppléant pour 2026

ATTENDU QUE l'article 164 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit désigner un maire suppléant parmi les membres du conseil ;

ATTENDU QUE le maire suppléant exerce les fonctions du maire en son absence ou en cas d'empêchement et peut aider le maire en fonction dans des tâches diverses, selon les demandes du maire ;

257.11.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Annick Bernier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de désigner Monsieur Alain Conraud comme maire suppléant pour la période du 10 novembre 2025 au 8 novembre 2026 ;
- que cette nomination entre en vigueur à compter du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

p) Renouvellement au portail Rezilio Manager

ATTENDU QUE l'abonnement au portail Rezilio Manager vient à échéance le 28 février 2026 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'abonnement au portail digital REZILIO Manager pour la préparation, ainsi que la gestion de crise et la continuité des activités à partir d'une seule interface ;

ATTENDU QUE la nouvelle proposition détaillée est pour une période de 36 mois ;

258.11.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la proposition du 1^{er} mars 2026 de Rezilio Technologie inc. pour le portail de sécurité civile au montant de 2 783,00 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027 ;
- d'accepter la proposition du 1^{er} mars 2026 de Rezilio Technologie inc. pour le portail de sécurité civile au montant de 2 869,00 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1^{er} mars 2027 au 28 février 2028 ;
- d'accepter la proposition du 1^{er} mars 2026 de Rezilio Technologie inc. pour le portail de sécurité civile au montant de 2 958,00 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1^{er} mars 2028 au 28 février 2029 ;
- de mandater Madame Mathilde Potvin, directrice générale à signer la nouvelle entente et tous autres documents relatifs, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

q) Mise à jour du site Internet

REPORTÉ

r) 5 à 7 de la Caisse Desjardins pour les organismes du milieu

ATTENDU QUE la Caisse de L'Est de Drummond invite la municipalité à prendre part à leur deuxième rencontre avec les organismes qui composent leur milieu ;

ATTENDU QUE cet événement permettra de prendre part à des discussions sur des enjeux locaux, des projets porteurs et structurants et de créer des liens entre partenaires ;

259.11.2025 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal et Madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, à participer au 5 à 7 de la Caisse de l'Est de Drummond le 3 décembre 2025 à la Maison Francine Leroux de Saint-Lucien ;
- de défrayer les frais de déplacement et les autres frais, s'il y a lieu, à ceux-ci pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Considérant l'absence de l'inspecteur en voirie, aucun rapport n'est fait.

b) **Achat de lames à neige pour l'Inter 2020, de grattes pour la pépine et d'un bras pousoir pour le Mack**

260.11.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 12941 de Service d'équipement GD au coût de 763,26 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un bras pousoir pour le Mack 2010 ;
- d'accepter la soumission numéro 48684 de Robitaille Équipement inc. au coût de 2 928,00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de lames à neige pour l'Inter 2020 ;
- de ne pas faire l'achat d'une gratte pour la pépine considérant la vente probable de la pépine en 2026 ;
- de mandater l'inspecteur municipal en voirie à en faire la commande et l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Achat de portes en acier pour le garage municipal**

ATTENDU QUE les portes d'accès pour le garage municipal ne sont plus étanches et qu'elles ne sont plus isolées correctement ;

ATTENDU QUE les discussions budgétaires pour l'année 2025 ;

261.11.2025 Sur proposition de Sébastien Blais
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer un budget maximal de 1 000 \$ pour l'achat de deux portes d'accès au garage municipal ;
- de mandater l'inspecteur en voirie à aller en faire la livraison et l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Balises pour les garde-fous**

ATTENDU QUE les balises pour les garde-fous sont nécessaires à la sécurité routière ;

ATTENDU QUE plusieurs balises sont manquantes sur le territoire de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

262.11.2025 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro SC 69 746 de Signalisation Lévis pour l'achat de balises pour les garde-fous au montant de 767,12 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'inspecteur en voirie à en faire la commande et l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Considérant l'absence de Monsieur Alain Conraud à la dernière réunion du conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles, aucun rapport n'est fait.

b) **Bac bleu supplémentaire : demande à la Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR)**

CE POINT EST RETIRÉ

c) **Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : dépôt du calendrier de collectes 2026**

263.11.2025 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adopter le calendrier 2026 des collectes des matières résiduelles soumis par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François ;
- qu'une copie soit ajoutée dans la parution du mois de décembre 2025 du journal *Le Jaseur*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Loisirs et culture

a) **Achat d'étagères et affichettes en bois pour la bibliothèque**

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale souhaite améliorer l'organisation et la présentation de collections afin de mieux servir les usagers ;

ATTENDU QUE l'ajout d'étagères et d'affichettes en bois permettra de mieux structurer les espaces thématiques et d'offrir une ambiance chaleureuse et conviviale ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la bibliothèque municipale a soumis des prix d'Amazon pour deux (2) étagères rotatives en bois d'Amazon de 159,99 \$ chacune plus les taxes applicables ainsi que deux (2) petites étagères en bois au prix de 72,99 \$ chacune plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la bibliothèque municipale désire faire l'achat de dix (10) affichettes en bois afin de bien identifier les rangées et que celles-ci soient peintes par une artiste locale ;

264.11.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter de faire l'achat de deux (2) bibliothèques rotatives en bois au prix de 159,99 \$ chacune plus les taxes applicables ;
- d'accepter de faire l'achat de deux (2) petites étagères en bois au prix de 72,99 \$ chacune plus les taxes applicables ;
- d'accepter de faire l'achat d'une bibliothèque pour tout-petits à 5 paliers au prix de 109,99 \$ plus les taxes applicables ;
- d'accepter l'achat de dix (10) affichettes en bois et de les faire peindre par une artiste locale au montant approximatif de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Commandite : fête de la fin d'année 2025**

ATTENDU QUE l'événement « Comme par hasard » a encore lieu le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE cet événement fait déplacer beaucoup de citoyens derrière l'école pour la fête de la nouvelle année ;

ATTENDU QUE selon l'article 90 de la Loi sur le Code municipal du Québec, une municipalité peut fournir de l'aide financière à un événement ;

265.11.2025 Sur proposition de Annick Bernier
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de verser une aide financière de 500 \$ pour l'événement « Comme par hasard » pour l'événement du 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Fleurons du Québec : adhésion 2026–2028**

ATTENDU QUE le programme Fleurons du Québec accompagne les municipalités de toutes les tailles aux quatre coins de la province grâce à la classification horticole ;

ATTENDU QUE la Corporation des Fleurons du Québec sollicite les Municipalités du Québec à devenir membre pour l'édition 2026-2028 ;

266.11.2025 Sur proposition de Sébastien Blais
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas devenir membre de la Corporation des Fleurons du Québec pour l'édition 2026-2028 au tarif triennal de 1 065,00 \$ pour les trois (3) ans du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Tapis au centre communautaire

ATTENDU QUE le centre communautaire a besoin de tapis d'essuie-pied afin de garder l'intérieur propre, sécuritaire lors de location de salle et de faciliter l'entretien ménager ;

267.11.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Annick Bernier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 1123518 au coût de 1 795,00 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement et l'ajout de tapis aux deux salles du centre communautaire ;
- de mandater l'inspecteur municipal en voirie à en faire la commande et l'installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : fête de la fin d'année 2025

ATTENDU QUE des feux d'artifice sont prévus derrière le terrain de la bibliothèque Michel-David le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désire faire la vente de cafés alcoolisés et de chocolat chaud lors de cet événement ;

ATTENDU QU'une demande de permis de réunion devra être acheminée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;

268.11.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accorder un budget de 250 \$, taxes nettes, pour tenir un kiosque de vente de cafés alcoolisés et de chocolats chauds lors des feux d'artifice ;
- de mandater la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, Geneviève Payette, à faire une demande de permis de réunion au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;
- de remettre les profits amassés lors de la soirée du 31 décembre 2025 au comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Installation d'ouvre-portes automatiques et de boutons-poussoirs aux portes d'entrées de certains bâtiments municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une aide financière de 51 693 \$ du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour la mise en place d'une rampe d'accès devant la bibliothèque Michel-David et l'installation d'ouvre-portes automatiques et de boutons-poussoirs aux portes d'entrées de certains bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE l'entreprise Go Rampe a procédé à l'aménagement de la rampe d'accès à la bibliothèque Michel-David les 22 et 23 octobre derniers ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie Tormax pour l'installation d'ouvre-portes automatiques et de boutons-poussoirs aux portes d'entrée du centre communautaire, ainsi qu'à la bibliothèque Michel-David afin de compléter le projet ;

269.11.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro S13165 de l'entreprise Tormax pour l'installation de boutons-poussoirs au centre communautaire et à la bibliothèque Michel-David au montant de 11 379,87 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater SDG Électrique inc. pour effectuer les travaux électriques et le branchement des boutons poussoirs aux endroits établis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Loisirs Sainte-Brigitte-des-Saults : autorisation de dépenses pour la fête du printemps 2026

ATTENDU QUE la Municipalité et le comité des loisirs de Sainte-Brigitte-des-Saults désirent organiser une fête de printemps au mois de mars 2026 qui comprendra entre autres des balades à chevaux dans le village et une dégustation de tire d'érable ;

ATTENDU QU'un montant de 3 250 \$, taxes nettes, sera prévu dans les prévisions budgétaires 2026 des loisirs pour la tenue de cette activité familiale qui a pour objectif de souligner le temps des sucres ;

270.11.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Annick Bernier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accorder un budget de 3 250 \$, taxes nettes, pour l'organisation de la fête du printemps 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Demande au Programme *Ici, on bouge!* de Loisir Sport Centre-du-Québec

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du programme *Ici, on bouge!* de Loisir Sport Centre-du-Québec ;

ATTENDU QUE le comité de dek hockey souhaiterait acquérir de nouveaux équipements de dek hockey pour les gardiens de but et les joueurs de la ligue adulte et junior ;

ATTENDU QUE le formulaire de demande d'assistance financière doit être complété et acheminé à Loisir Sport Centre-du-Québec entre le 24 octobre et le 24 novembre 2025 ;

271.11.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Annick Bernier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- **QUE** la Municipalité mandate Madame Geneviève Payette, coordonnatrice aux loisirs et aux communications, pour compléter et acheminer un formulaire au programme *Ici, on bouge!* de Loisir Sport Centre-du-Québec avant le 24 novembre 2025 ;
- **QUE** la Municipalité désigne Madame Mathilde Potvin, directrice générale et greffière-trésorière, comme personne autorisée à signer le formulaire de demande d'assistance financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Bibliothèque : nomination représentants officiels 2026

272.11.2025 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de nommer Madame Nancy Fontaine à titre de coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David et de nommer Monsieur Alain Conraud, conseiller, à titre de répondant municipal de la bibliothèque Michel-David pour l'année 2026 et d'en informer le Réseau BIBLIO CQLM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. MRC

a) Compte-rendu MRC

Aucun rapport n'est fait.

13. Questions diverses

a) Stratégie municipale d'économie d'eau potable

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023 le 22 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la présentation de ce rapport aux membres du conseil ;

273.11.2025 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Adjudication ; pavage rang Saint-Joseph et 7^e Rang

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été faite le 3 novembre 2025 à 11 h ;

ATTENDU la recommandation faite par l'ingénieur chargé du projet, Monsieur Marc-Olivier Jutras de la firme WSP ;

274.11.2025 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adjudiquer le contrat le plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux d'adjudication ; pavage des rangs Saint-Joseph et 7^e Rang à la compagnie Pavage Drummond au montant de 732 562,06 \$ incluant les taxes applicables ;
- de mandater l'ingénieur chargé de projet, Monsieur Marc-Olivier Jutras, à faire la surveillance de chantier pour les travaux effectués ;
- que les travaux seront financés jusqu'à ce que la contribution gouvernementale maximale soit atteinte du programme de la TECQ 2024-2028 et que le solde restant sera pris à même les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la correspondance reçue, s'il y a lieu, du mois d'octobre 2025.

15. Période de questions

La période de questions est ouverte et les sujets abordés sont les suivants ;

- Gratte pour la pépine ;
- Luminaires de rue dans les rangs Saint-Joseph et le 10^e Rang ;

16. Levée de la réunion

275.11.2025 Il est 20 h 27, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur François Bilodeau, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

François Bilodeau
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale